



Possibilité de payer un loyer avec plusieurs mois d'avance

Par **domaya**, le **05/04/2013 à 13:23**

Bonjour madame, monsieur,
Je m'apprête à louer pour une durée de minimum d'1 an, une maison dans la région de Montpellier.
Mon épouse et moi même sommes auto entrepreneur sans emploi actuellement, ce qui pour un propriétaire n'est pas exactement perçu comme une bonne nouvelle.
J'aimerais savoir si, pour gagner la confiance du futur propriétaire, il me serait possible de payer d'avance plusieurs mois de loyer (min.6 mois).
Cela pose t-il des problèmes juridiques pour le propriétaire ou pour nous en tant que particuliers.
Dans l'éventualité où cette pratique serait autorisée, pensez vous qu'elle serait envisageable aussi bien pour une agence immobilière que pour "particulier à particulier".
Je vous remercie pour votre réponse future.
Bien cordialement,
Domaya

Par **Lag0**, le **05/04/2013 à 13:25**

Bonjour,
Rien n'interdit de payer le loyer au trimestre, semestre ou même à l'année.